



N° d'épreuve FFM	179
Moto-Club	MC ET RABONNE
N° d'affiliation	0345
Date	07 AVRIL 2019
Lieu	ET RABONNE
Organisateur technique	M ^r Girardot Jean-Pierre
E-mail	elec.fr@wanadoo.fr
Téléphone	06.82.96.92.40

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

8 JAN. 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ETHALON CLAUDE	Licence :	009816
Président du Jury ou Arbitre*	CHARPIN MAX	Licence :	006434
Membre du Jury	BONNE SACKY	Licence :	054804
Membre du Jury	CHAGROT SEAN-PIERRE	Licence :	006199
Commissaire technique responsable	CHAVEY Jean-Pierre	Licence :	172154
Responsable du chronométrage	F.F.T	Licence :	

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age min	Age max	Cylindrée	Tarif et Description
VINTAGE	45	néant	125 et plus	
CLASSIC	35	11	125 et plus	
PRE 90	25	11	125 et plus	
EVOLUTION et PROTOTYPES	13	11	125 et plus	
OPEN	15	11	+ de 125 2985	
125	13	11	125	

Engagement :

Site Internet : <https://ffm-engagement.sport.com>

Contact :

Téléphone : E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur : Oui Non

Tarif :

Caution :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



REGLEMENT PARTICULIER 2019

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la Journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la Journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr Guinchart Bruno

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche .. BESANCON

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 25 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site .. LA CHAUX

Adresse .. Rue de la MOUTHEROT

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1500 m

Largeur minimum de la piste .. 5 m

Largeur de la grille 30 m

Longueur de la ligne droite de départ .. 90 m

Nombre d'OCP* 16

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 36

En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 03.01.2019



Visa de la Ligue

Date : 10 Janv 2019



Visa de la FFM

Date : 04/03/2019

Numéro : 19/0206



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org



HORAIRES

Etrabonne le 7 avril 2019

Championnat de France MX à l'Ancienne



MC ETRABONNE 25

Samedi de 16h00 à 19h00 contrôle administratif et technique
Dimanche de 7h00 à 8h30 contrôle administratif et technique
 pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Origine Horaires Ligue



Durée	T.mort	Départ	Séries	Durée
00:25	0:03	8:00	Groupe A 125 - Essais libres + Chrono	0:25
00:12	0:03	8:28	Série Vintage - Essais Libres	0:12
00:25	0:03	8:43	Groupe A Open - Essais libres + Chrono	0:25
00:12	0:03	9:11	Série Classic - Essais Libres	0:12
00:25	0:04	9:26	Groupe B 125 - Essais libres + Chrono	0:25
00:12	0:04	9:55	Série Evol-Proto-Pré 90-Pré90 S-Super Evol - Essais libres	0:12
00:25	0:04	10:11	Groupe B Open - Essais libres + Chrono	0:25
00:15	0:05	10:40	Série Vintage - Essais Chrono	0:15
00:15	0:05	11:00	Série Classic - Essais Chrono	0:15
00:15	0:05	11:20	Série Evol-Proto-Pré 90-Pré90 S-Super Evol - Essais Chrono	0:15
00:15		11:40	Non Qualifiés - 1ère Manche	0:15 +1T
01:30		11:55	Pause Déjeuner	1:30
00:15	0:05	13:25	Série Vintage - 1ère Manche	0:15 +1T
00:20	0:05	13:45	Série Classic - 1ère Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	14:10	125 - 1ère Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	14:35	Série Evol-Proto-Pré 90-Pré90 S-Super Evol - 1ère Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	15:00	Open - 1ère Manche	0:20 +1T
00:15		15:25	Non Qualifiés - 2ème Manche	0:15 +1T
00:20		15:40	Entracte	0:20
00:15	0:05	16:00	Série Vintage - 2ème Manche	0:15 +1T
00:20	0:05	16:20	Série Classic - 2ème Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	16:45	125 - 2ème Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	17:10	Série Evol-Proto-Pré 90-Pré90 S-Super Evol - 2ème Manche	0:20 +1T
00:20	0:05	17:35	Open - 2ème Manche	0:20 +1T
00:00		18:00	Remise des Prix	

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le **non respect de la signalisation** sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste et doit impérativement être restitué dans le 1/4 d'heure qui suit la dernière manche du titulaire,

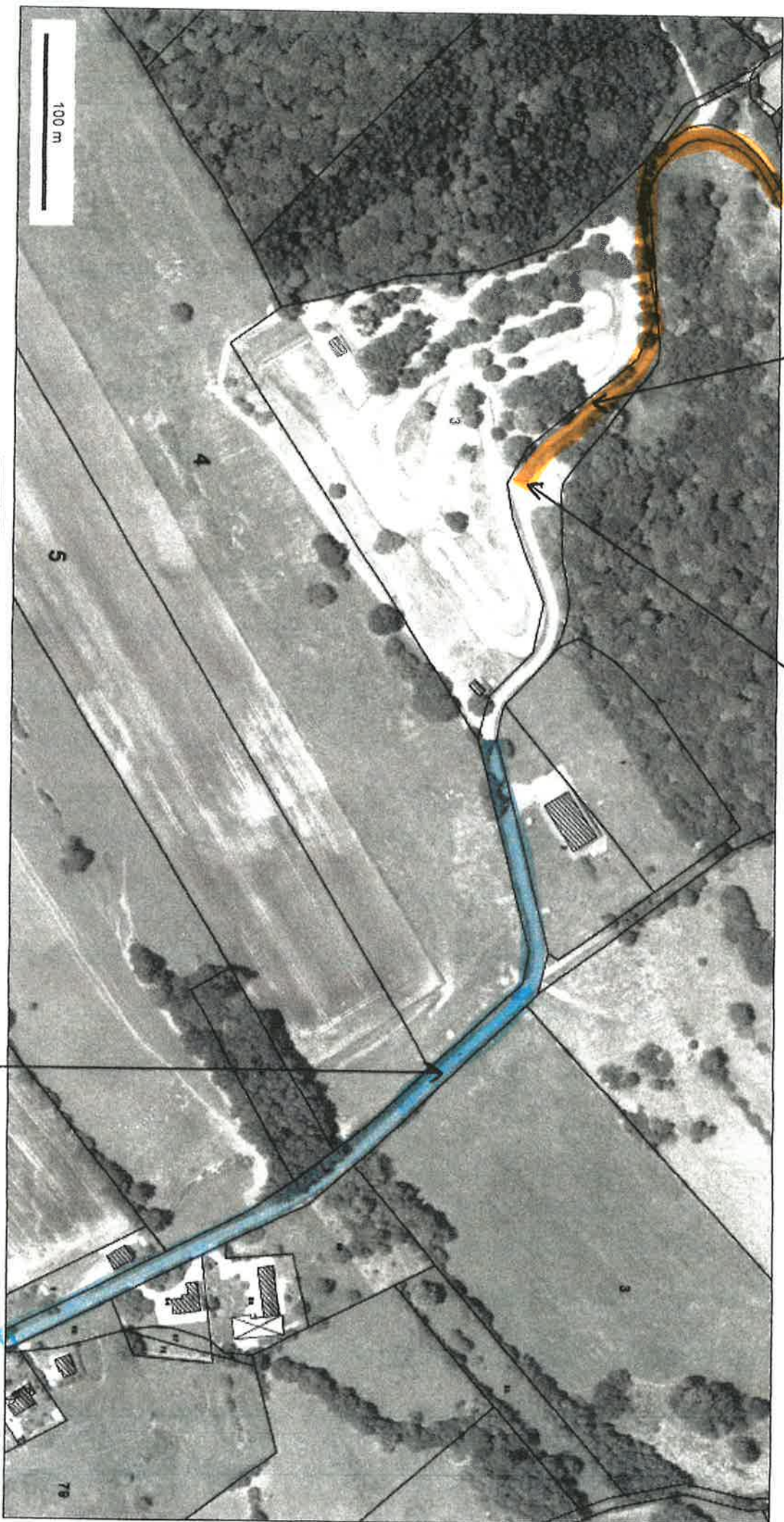
Pas de circulation sur véhicule à 2 roues ou quads autre que par pilotes pour accéder à la piste ou la quitter : Pénalité de 10 places sur manche suivante (ou précédente si dernière course).

DEPART AUBUSYANUES



Carte - Géoportail

POSTE DE SECOURS PRINCIPAL



100 m

© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legendes

Longitude : 5° 44' 05" E

Latitude : 47° 14' 09" N

ACCES DU PUBLIC





**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

**MOTO CLUB ETRABONNE
15 Grande rue
25170 ETRABONNE**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO203** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross à l'ancienne** » se déroulant du **07/04/2019 à 8h00 au 07/04/2019 à 19h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30 000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 18 01/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
Tel: 03 26 31 10 10
RCS REIMS 529 129 542
Etrabonne - France

Date:
2019.01.18
11:29:42 Z

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 129 542 (2010 B 981), SIRET 529 129 542 00010 - code APE 6622Z - Immatriculées à l'ORIAS N° 1300/BBB - www.orias.fr - garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue de la Liberté à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b